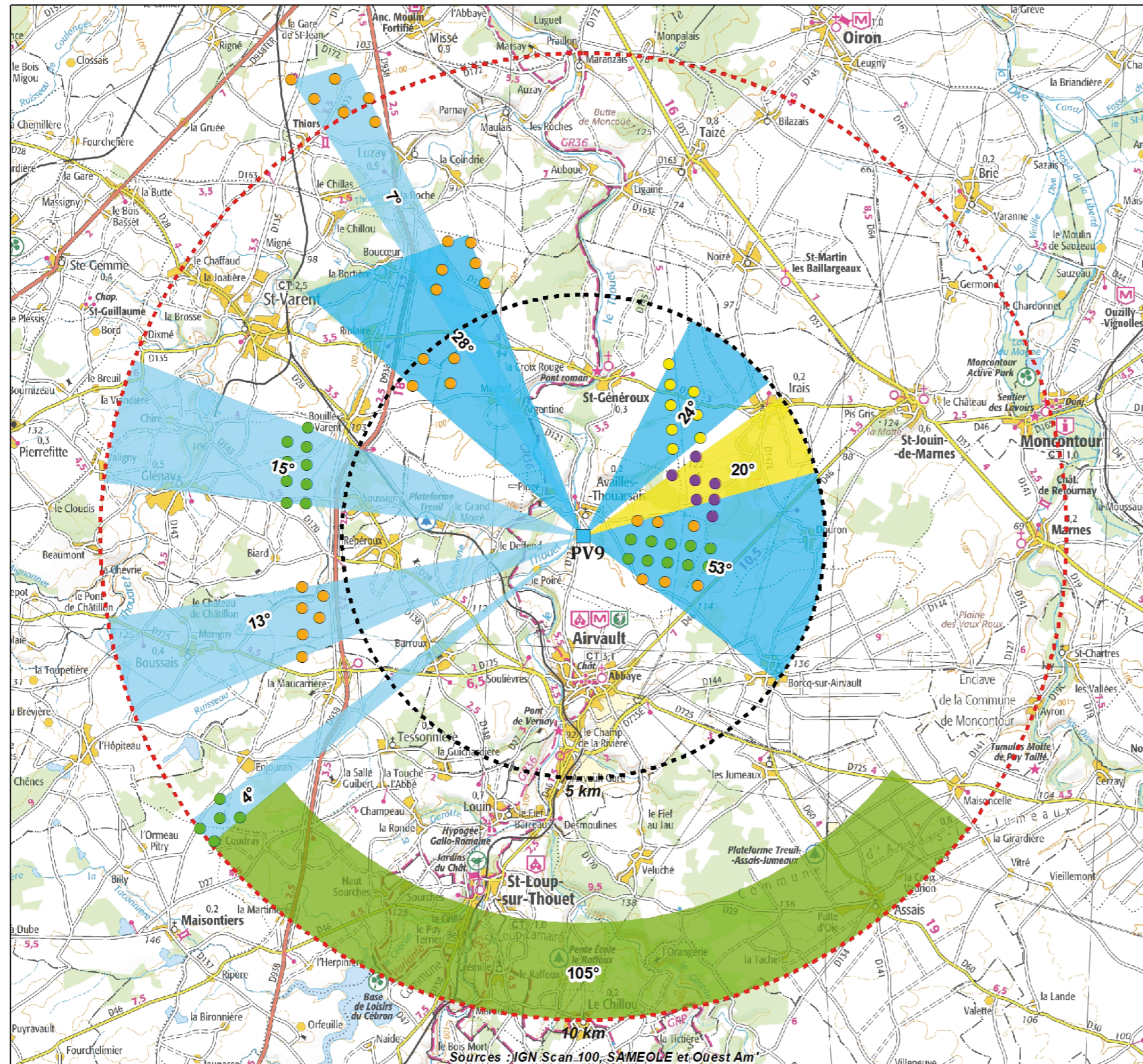


Carte 29 : Encerclement d'Availles-Thouarsais, rue de Bel-Air, lotissement sur les hauteurs (PV9)



Commentaire :

La situation du projet d'Irais, qui consiste en une densification interne de 2 parcs éoliens, l'un existant (Availles-Thouarsais, au sud) et l'autre autorisé (Saint-Généroux, au nord) permet de ne pas modifier la prégnance éolienne du paysage rapproché et de conserver un espace de plus grande respiration identique à celui de l'état initial.

Le seuil d'alerte vis-à-vis du plus grand espace de respiration est atteint mais cette situation est non imputable au parc éolien d'Irais qui ne modifie en rien ce paramètre.

Depuis ce point de vue, il y a une situation de saturation visuelle avérée, mais qui est principalement liée au contexte éolien développé le long de l'axe D938 et qui constitue la situation d'état initial. Le projet d'Irais ne fait que densifier un site éolien rapproché sans ajouter de perte d'espace de respiration.

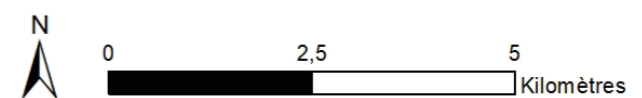
Remarque : cette cartographie de l'encerclement visuel est complétée par un phomontage à 360° qui permet de relativiser l'effet de l'encerclement visuel théorique par une vision plus réaliste de la perception de l'ensemble des parcs et qui permet de tenir compte des effets de filtrage ou de masque visuel que l'étude ci-contre ignore (cf. phomontage n°58, page 186).

A noter : sur chacune des cartes de saturation visuelle, seul le plus grand angle de respiration, qui est celui pris en compte pour le calcul du seuil d'alerte, est représenté.

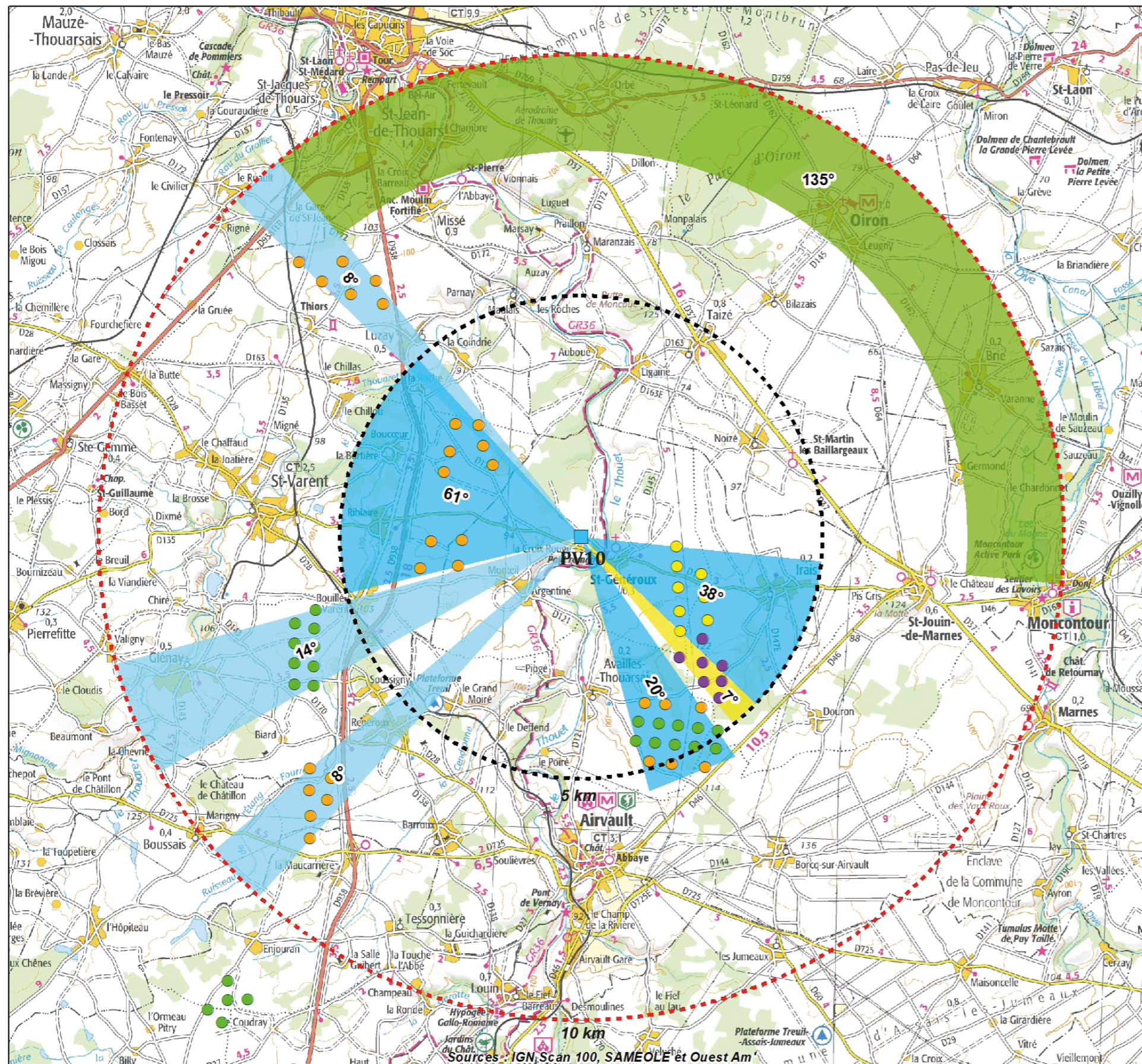
- Éolienne du projet
- Parc éolien en fonctionnement
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en cours d'instruction

Angles de vue

- Espace de respiration
- Complément projet éolien
- Contexte éolien (0-5km)
- Contexte éolien (5-10km)



Carte 30 : Encerclement sur Saint-Généroux, au nord-ouest (PV10)



Commentaire :

L'ajout du parc éolien d'Irais, dans un secteur rapproché déjà caractérisé par la présence des parcs de Saint-Généroux et d'Availles-Thouarsais, ne modifie pas l'espace de respiration en comparaison de l'état initial.

Le seuil d'alerte vis-à-vis du plus grand espace de respiration est atteint mais cette situation est non imputable au parc éolien d'Irais qui ne modifie en rien ce paramètre.

Depuis ce point de vue, il y a une situation de saturation visuelle avérée, mais qui est principalement liée au contexte éolien développé le long de l'axe D938 et qui constitue la situation d'état initial. Le projet d'Irais ne fait que densifier un site éolien rapproché sans ajouter de perte d'espace de respiration.

Remarque : cette cartographie de l'encerclement visuel est complétée par un phomontage à 360° qui permet de relativiser l'effet de l'encerclement visuel théorique par une vision plus réaliste de la perception de l'ensemble des parcs et qui permet de tenir compte des effets de filtrage ou de masque visuel que l'étude ci-contre ignore (cf. phomontage n°59, page 190).

A noter : sur chacune des cartes de saturation visuelle, seul le plus grand angle de respiration, qui est celui pris en compte pour le calcul du seuil d'alerte, est représenté.

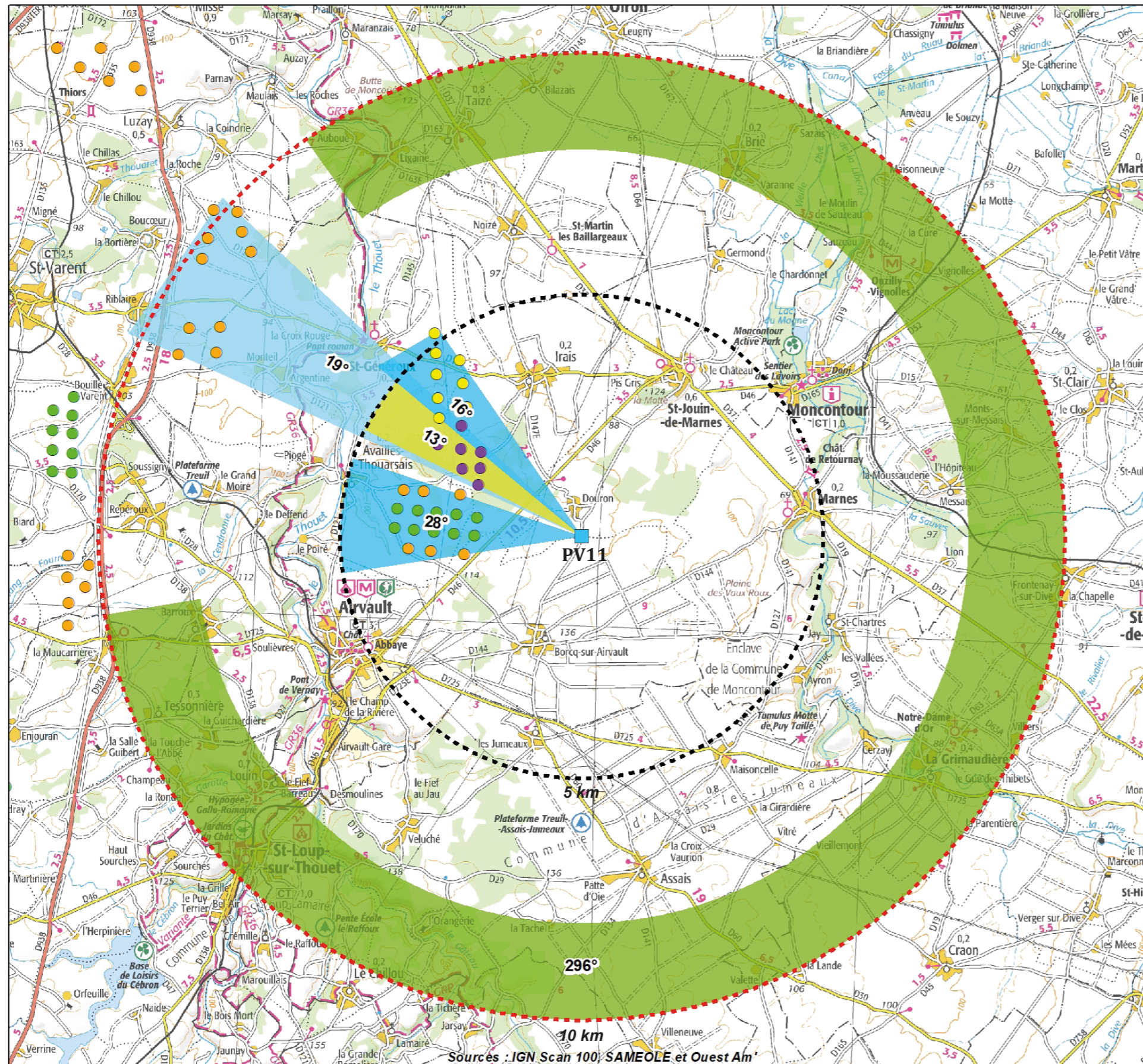
- Éolienne du projet
- Parc éolien en fonctionnement
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en cours d'instruction

Angles de vue

- Espace de respiration
- Complément projet éolien
- Contexte éolien (0-5km)
- Contexte éolien (5-10km)



Carte 31 : Encerclement de Douron, au sud sur la route de Borq-sur-Airvault (PV11)



Commentaire :

Ce qui caractérise le contexte éolien depuis ce point de vue situé aux abords de Douron est la concentration des parcs dans un angle de vue nord-ouest, qui permet de préserver un vaste espace de plus grande respiration.

Le degré d'occupation des horizons dans un rayon de 5 km, là où les éoliennes sont les plus prégnantes, reste ici inchangé.

La situation du projet d'Irais, qui consiste en une densification interne de 2 parcs éoliens, l'un existant (Availles-Thouarsais, au sud) et l'autre autorisé (Saint-Généroux, au nord) permet de ne pas modifier l'angle d'horizon occupé par l'éolien dans le paysage rapproché et de conserver un espace de plus grande respiration identique à celui de l'état initial.

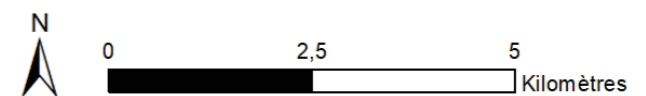
Remarque : cette cartographie de l'encerclement visuel est complétée par un phomontage à 360° qui permet de relativiser l'effet de l'encerclement visuel théorique par une vision plus réaliste de la perception de l'ensemble des parcs et qui permet de tenir compte des effets de filtrage ou de masque visuel que l'étude ci-contre ignore (cf. phomontage n°60, page 194).

A noter : sur chacune des cartes de saturation visuelle, seul le plus grand angle de respiration, qui est celui pris en compte pour le calcul du seuil d'alerte, est représenté.

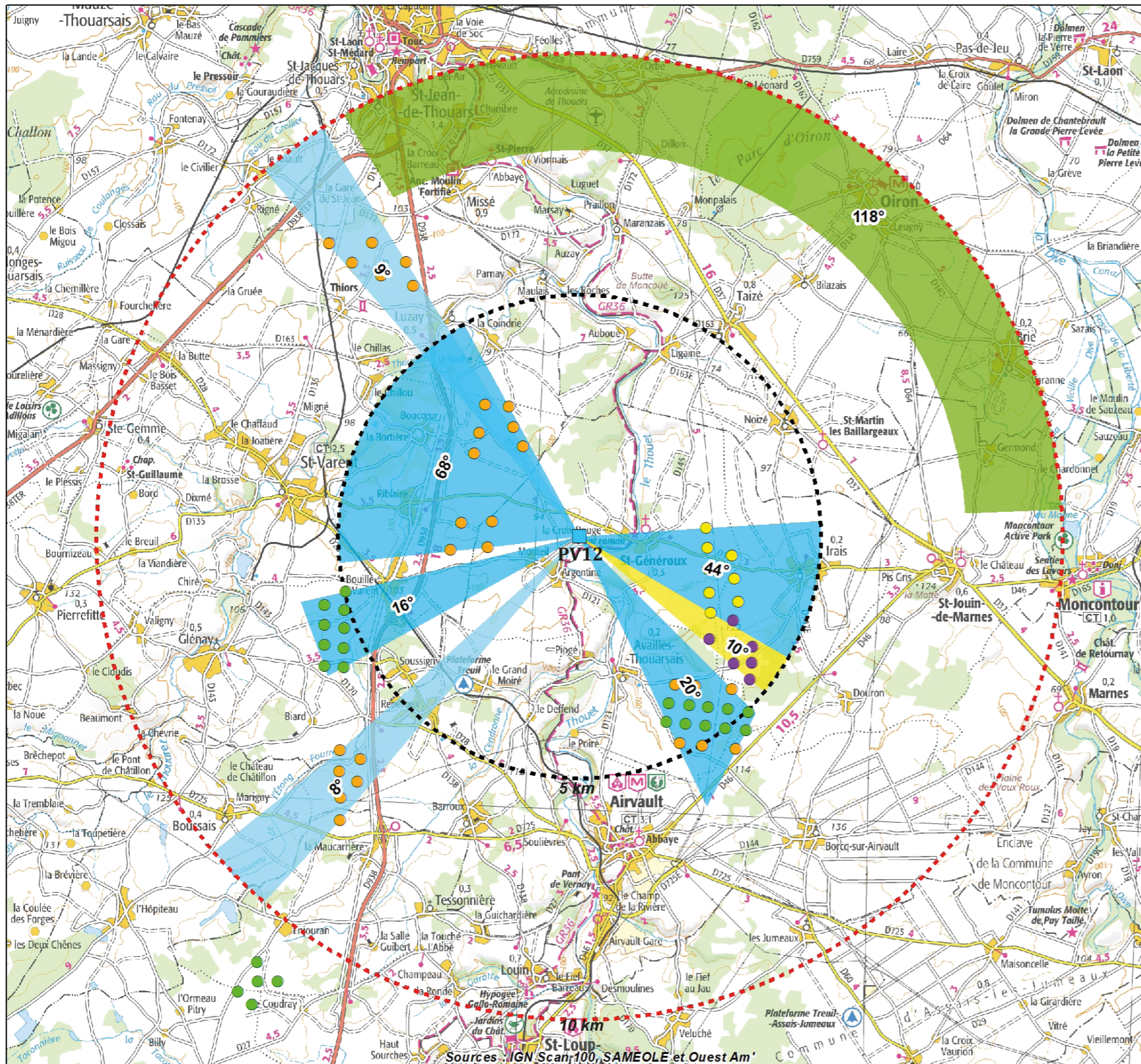
- Éolienne du projet
- Parc éolien en fonctionnement
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en cours d'instruction

Angles de vue

- Espace de respiration
- Complément projet éolien
- Contexte éolien (0-5km)
- Contexte éolien (5-10km)



Carte 32 : Encerclement du village d'Argentine, à l'ouest de Saint-Généroux (PV12)



Commentaire :

L'ajout du parc éolien d'Irais, dans un secteur rapproché déjà caractérisé par la présence des parcs de Saint-Généroux et d'Availles-Thouarsais, ne modifie pas l'espace de respiration en comparaison de l'état initial.

Le seuil d'alerte vis-à-vis du plus grand espace de respiration est atteint mais cette situation est non imputable au parc éolien d'Irais qui ne modifie en rien ce paramètre.

Depuis ce point de vue, il y a une situation de saturation visuelle avérée, mais qui est principalement liée au contexte éolien développé le long de l'axe D938 et qui constitue la situation d'état initial. Le projet d'Irais ne fait que densifier un site éolien rapproché sans ajouter de perte d'espace de respiration.

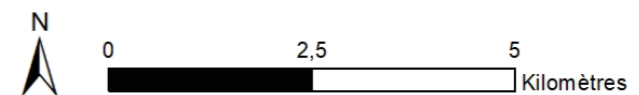
Remarque : cette cartographie de l'encerclement visuel est complétée par un phomontage à 360° qui permet de relativiser l'effet de l'encerclement visuel théorique par une vision plus réaliste de la perception de l'ensemble des parcs et qui permet de tenir compte des effets de filtrage ou de masque visuel que l'étude ci-contre ignore (cf. phomontage n°61, page 198).

A noter : sur chacune des cartes de saturation visuelle, seul le plus grand angle de respiration, qui est celui pris en compte pour le calcul du seuil d'alerte, est représenté.

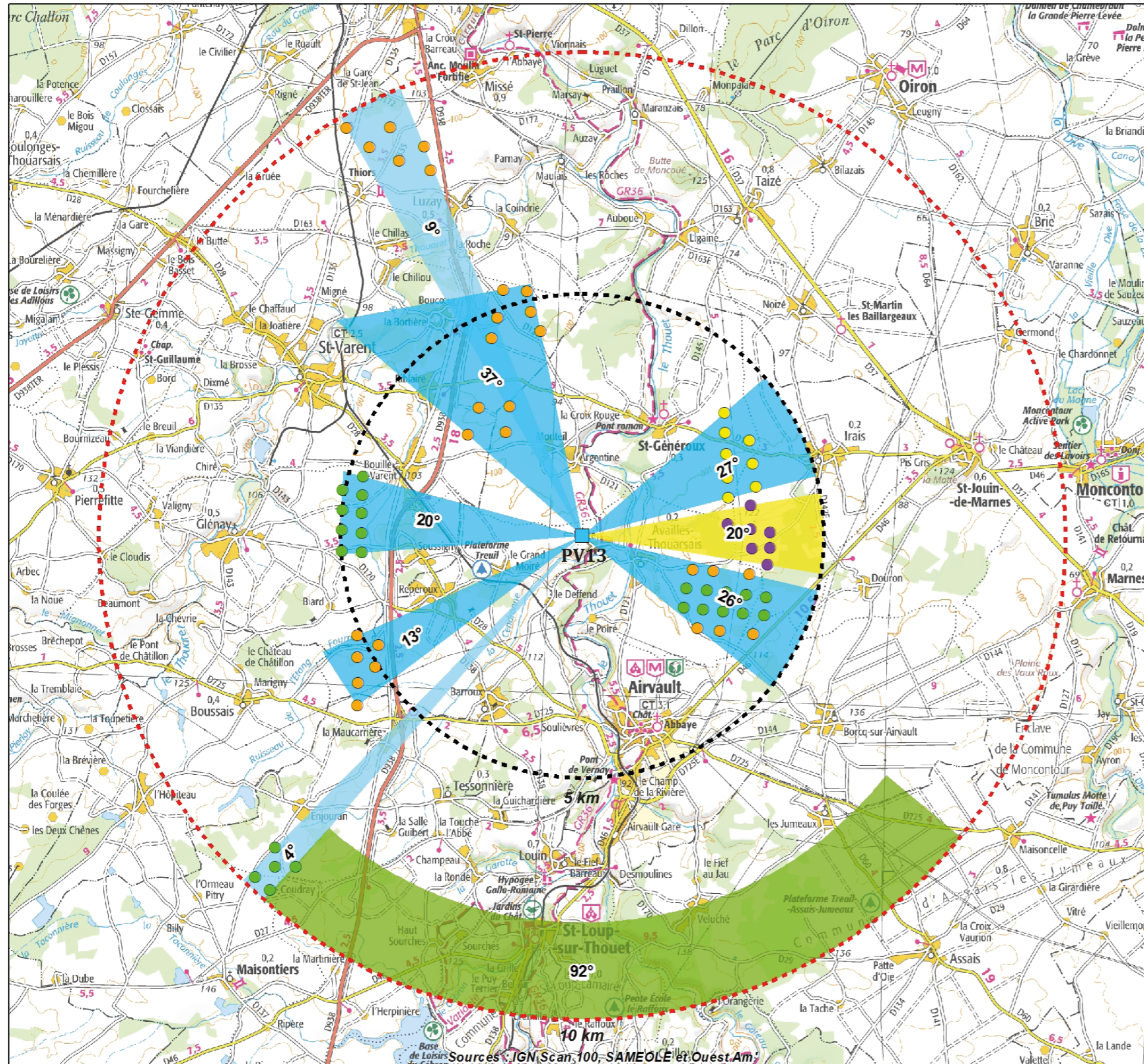
- Éolienne du projet
- Parc éolien en fonctionnement
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en cours d'instruction

Angles de vue

- Espace de respiration
- Complément projet éolien
- Contexte éolien (0-5km)
- Contexte éolien (5-10km)



Carte 33 : Encerclement du village de Piogé (PV13)



Commentaire :

L'ajout du parc éolien d'Irais, dans un secteur rapproché déjà caractérisé par la présence des parcs de Saint-Généroux et d'Availles-Thouarsais, ne modifie pas l'espace de respiration en comparaison de l'état initial.

Le seuil d'alerte vis-à-vis du plus grand espace de respiration est atteint mais cette situation est non imputable au parc éolien d'Irais qui ne modifie en rien ce paramètre.

Depuis ce point de vue, il y a une situation de saturation visuelle avérée, mais qui est principalement liée au contexte éolien développé le long de l'axe D938 et qui constitue la situation d'état initial. Le projet d'Irais ne fait que densifier un site éolien rapproché sans ajouter de perte d'espace de respiration.

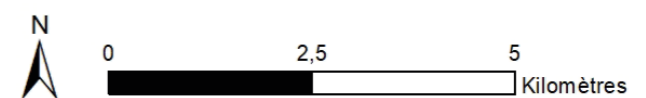
Remarque : cette cartographie de l'encerclement visuel est complétée par un phomontage à 360° qui permet de relativiser l'effet de l'encerclement visuel théorique par une vision plus réaliste de la perception de l'ensemble des parcs et qui permet de tenir compte des effets de filtrage ou de masque visuel que l'étude ci-contre ignore (cf. phomontage n°62, page 202).

A noter : sur chacune des cartes de saturation visuelle, seul le plus grand angle de respiration, qui est celui pris en compte pour le calcul du seuil d'alerte, est représenté.

- Éolienne du projet
- Parc éolien en fonctionnement
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en cours d'instruction

Angles de vue

- Espace de respiration
- Complément projet éolien
- Contexte éolien (0-5km)
- Contexte éolien (5-10km)



a) Bilan d'analyse des effets de saturations visuelle par la méthode "DIREN Centre"

Tableau 8 : Définition des seuils d'alertes pour la saturation visuelle

	Seuil d'alerte
Indice d'occupation des horizons	> 120°
Indice de densité sur les horizons occupés	> 0.1
Espace de respiration	< 160°

La saturation visuelle est avérée si au moins 2 des 3 seuils sont dépassés

Tableau 9 : Prise en compte des indices de saturation visuelle (calculs des seuils d'alertes)

À noter : quand les éoliennes d'un parc sont situées de part et d'autre d'un seuil (5 ou 10 km), on compte l'ensemble du parc dans la classe majorant l'impact.

Point de vue	Somme angles < 5km (A)		Somme angles 5-10 km (A')		Indice d'occupation des horizons (A + A')		Nb d'éoliennes < 5 km (B)		Indice de densité sur les horizons occupés (B/(A+A'))		Espace de respiration : plus grand angle sans éoliennes		Saturation avérée (si 2 seuils dépassés)		Conclusion sur l'influence du projet d'Irais sur l'encerclement de chaque point de vue
	EI	EF	EI	EF	EI	EF	EI	EF	EI	EF	EI	EF	EI	EF	
PV1	92	106	50	50	142	156	24	31	0,17	0,20	244	244	Oui	Oui	Encerclement modéré d'Irais ; 2 seuils déjà atteints préalablement ; très large
PV2	43	43	46	46	89	89	24	31	0,27	0,35	211	211	Non	Non	Pas d'encerclement d'Airvault
PV3	28	36	57	57	85	93	8	15	0,09	0,16	249	249	Non	Non	Pas d'encerclement de Noizé
PV4	72	72	29	42	101	114	41	41	0,41	0,36	122	122	Oui	Oui	Incidence modérée du projet d'Irais ; saturation avérée préalablement au projet
PV5	0	0	25	34	25	34	0	0	0,00	0,00	326	326	Non	Non	Pas d'encerclement de Moncontour
PV6	0	0	16	22	16	22	0	0	0,00	0,00	336	336	Non	Non	Pas d'encerclement du tumulus de la Motte de puy Taillé
PV7	102	102	48	61	150	163	25	25	0,17	0,15	81	81	Oui	Oui	Incidence modérée du projet d'Irais ; saturation avérée préalablement au projet
PV8	0	0	37	41	37	41	0	0	0,00	0,00	251	247	Non	Non	Pas d'encerclement du château d'Oiron
PV9	105	125	39	39	144	164	34	41	0,24	0,25	105	105	Oui	Oui	Incidence modérée du projet d'Irais ; saturation avérée préalablement au projet
PV10	119	126	30	30	149	156	34	41	0,23	0,26	135	135	Oui	Oui	Incidence modérée du projet d'Irais ; saturation avérée préalablement au projet
PV11	44	57	19	19	63	76	24	31	0,38	0,41	296	296	Non	Non	Pas d'encerclement de Douron
PV12	128	138	17	17	145	155	42	49	0,29	0,32	118	118	Oui	Oui	Incidence modérée du projet d'Irais ; saturation avérée préalablement au projet
PV13	113	133	13	13	126	146	49	56	0,39	0,38	92	92	Oui	Oui	Incidence modérée du projet d'Irais ; saturation avérée préalablement au projet

EI = État initial du contexte éolien ; EF = État final incluant le parc de la Plaine - Les valeurs en rouge sont les valeurs au-dessus du seuil d'alerte*

* Selon le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (décembre 2016) : « Considéré de manière isolé, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon. »

Conclusion :

L'indice d'occupation des horizons est généralement inférieur à 120° en situation finale et les variations entre état initial et état final demeure relativement modestes. Concernant les PV1, PV7, PV9, PV12 et PV13, il est normal que cet indice soit fort puisque le point d'analyse est très proche du site d'implantation ; mais cet indice n'est pas alarmant dès lors qu'il témoigne donc d'une volonté de densification d'un site déjà caractérisé par l'éolien, ce qui est un élément positif pour le paysage régional car il évite le phénomène de mitage grâce au regroupement de projets sur des sites favorables.

Les espaces de plus grande respiration sont eux aussi majoritairement supérieurs à 160°, ce qui démontre que le paysage est globalement non saturé par les éoliennes. Une vigilance sur ce point est cependant nécessaire à proximité de la D938, mais ne concerne pas le projet d'Irais, plus éloigné de cet axe routier. On retiendra que lorsque les espaces de respiration sont insuffisants, cette situation n'est pas due au projet d'Irais qui n'a pas d'incidence sur ce paramètre puisque l'indice d'état initial est identique à l'indice d'état final.

Seul l'indice de densité sur les horizons occupés est assez fréquemment situé au-dessus du seuil d'alerte mais cette situation est à relativiser car cette situation est préalable au projet d'Irais.

On peut donc en conclure que le projet d'Irais permet de conserver une assez bonne qualité du paysage car les seuils d'alerte sont encore minoritaires et que même lorsqu'ils sont atteints, ils témoignent d'une situation antérieure au projet d'Irais. Ce dernier, par un positionnement judicieux, en confortement de parcs existants et autorisés, permet quant à lui de conserver des espaces de respiration, véritables garants de l'équilibre paysager, notamment en permettant la préservation d'espaces de plaine comme ceux qui entourent la Dive et les sites patrimoniaux majeurs comme le secteur d'Oiron ou de Moncontour... Les situations d'encerclement autour des bourgs et villages proches sont peu modifiées, préservant des respirations, mais offrant néanmoins une plus grande densité sur des secteurs éoliens désormais fortement caractérisés. A suivre, les photomontages spécifiques réalisés sur les PV9 à 13 complètent et relativisent cette analyse cartographique.

3.6. VUES À 360° ILLUSTRANT LES EFFETS DE L'ENCERCLEMENT AUTOUR DU PARC ÉOLIEN

En complément de l'analyse de l'encerclement précédemment réalisée, nous avons souhaité donner une vision réaliste de la perception des éoliennes autour du site du projet, à partir de prises de vue à 360°.

Ces photomontages à 360° concernent une sélection de 5 points de vues situés sur les abords des principaux bourgs et villages avoisinants le projet. Il s'agit des points suivants :

- Availles-Thouarsais, rue de Bel-Air, lotissement sur les hauteurs (PV9) = photomontage n°58
- Saint-Généroux, au nord-ouest (PV10) = photomontage n°59
- Douron, au sud sur la route de Borq-sur-Airvault (PV11) = photomontage n°60
- Argentine, à l'ouest de Saint-Généroux (PV12) = photomontage n°61
- Piogé (PV13) = photomontage n°62

Tableau 10 : Tableau récapitulatif des prises de vues pour photomontages à 360° d'analyse de l'encerclement visuel

<i>N° photomontage</i>	<i>Correspondance carte encerclement (+ n° PV)</i>	<i>Description</i>	<i>Latitude (N)</i>	<i>Longitude (O)</i>	<i>Date prise de vue</i>	<i>Heure prise de vue</i>	<i>Eolienne du parc la plus proche (m)</i>	<i>Eolienne la plus éloignée (m)</i>	<i>Angle de vue</i>
58	29 (PV9)	AVAILLES-THOUARSAIS (Bel Air)	46°51'15,42»	0°08'29,82»	11/20/2019	13:40	970	17360	360 ° (4x90°)
59	30 (PV10)	Saint-Généroux (La Croix-Rouge)	46°53'15,97»	0°08'45,92»	11/20/2019	14:52	1940	17360	361 ° (4x90°)
60	31 (PV11)	DOURON	46°50'39,04»	0°04'56,60»	11/20/2019	13:13	2005	17580	362 ° (4x90°)
61	32 (PV12)	Saint-Généroux (Argentine)	46°53'05,81»	0°09'15,38»	11/20/2019	14:39	257	15960	363 ° (4x90°)
62	33 (PV13)	AVAILLES-THOUARSAIS (Piogé)	46°51'45,65»	0°09'26,15»	11/20/2019	14:03	2350	17940	364 ° (4x90°)

PHOTOMONTAGE 58 : AVAILLES-THOUARSAIS, RUE DE BEL-AIR, LOTISSEMENT SUR LES HAUTEURS (PV9) - VUE À 360°

Vue filaire

Parc autorisé de Saint-Généroux (bleu clair)

Projet éolien d'Irais (bleu foncé)



Parc en projet du Pâtis aux Chevaux (orange)



Parc existant d'Availles-Thouarsais - Irais (rouge) et parc en projet des Terres Lièges (violet)



Parc existant de Glénay (noir)

Projet de Saint-Varentais-Energies (noir)

Projet des Pa'tis Longs (rouge)

Parc de Mauzé-Thouarsais (magenta)

